

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17
Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL N° 2

DU JEUDI 01 MARS 2012

DOCUMENTATION.-

1. Projet FEDER 2007-2013 - Développement du Domaine de Mariemont. Aménagement de l'Espace public autour du Domaine - Avant-Projet - Présentation.-

La mission d'étude du projet en est à sa phase d'Avant-Projet.

Il semble intéressant à ce stade d'inviter l'Auteur de projet VERS.A à présenter son travail aux membres du Conseil communal.

2. Présentation du P.C.D.N.-

3. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

5 demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE MORLANWELZ

Concessions temporaires pour 15 ans

PARENT Annette, Rue des Nations Unies 21, 7140 Morlanwelz	330 €
VREULZ Chantal, Rue Caraman 10,7020 Nimy	415 €

Concessions temporaires pour 30 ans (Caveau)

BISON Amandine, Rue Louis De Brouckère 3/201, 7100 La Louvière	330 €
---	-------

CIMETIERE DE CARNIERES

Concessions temporaires pour 15 ans

TAMINIAU Patrick, Rue Théophile Massart 22, 7170 La Hestre 415 €

Concessions temporaires pour 30 ans (Caveau)

HAINAUT Andrée, Rue de la Gade 94, 7141 Carnières 330 €

4. Fourniture d'équipement sportif pour le hall de sports – Remplacement d'un des 2 rideaux initialement prévus par un rideau central situé dans l'axe de la grande salle.-

Monsieur Pierre-Yves Gonze, représentant la Cellule marchés publics, dans son rapport justificatif fait apparaître les points suivants :

1. La justification ;
- 2 Le coût des travaux qui s'élève à 27.479,10.- € T.V.A.C.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux

5. Achat de matériel pour l'Administration – Condition et mode de passation de marché – Décision – Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le marché « Achat de matériel pour l'Administration ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité, sur simple facture acceptée.

La dépense est estimée à :

- 1.500,00.- € T.V.A.C. pour l'achat de trois sièges de bureau ;
- 200,00.- € T.V.A.C. pour l'achat de deux tables métalliques ;
- 230,00.- € T.V.A.C. pour l'achat d'une table « rehausse d'accueil ».

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 104/741-98.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

6. Etude cartographique du réseau écologique du territoire communal dans le cadre du P.C.D.N. – Cahier spécial des charges – Condition et mode de passation de marché – Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le cahier spécial des charges « Etude cartographique du réseau écologique du territoire communal dans le cadre du P.C.D.N. »

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 15.500,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 777/733-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

7. Mission d'étude et de suivi des travaux pour la construction d'une bibliothèque à Morlanwelz – Cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet - Condition et mode de passation de marché – Décision – Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet pour la mission d'étude et de suivi des travaux pour la construction d'une bibliothèque.

Le marché est passé par procédure négociée avec publicité européenne.

L'avis de marché a déjà été approuvé le 26 septembre 2011 par le Conseil Communal.

La dépense est estimée à 174.000,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 767/741-98.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

8. Constitution d'une Intercommunale coopérative de mutualisation informatique et organisationnelle dénommée IMIO – Adhésion – Approbation – Décision.-

L'IMIO a été créée pour regrouper les projets « CommunesPlone » et « Qualicité » et poursuivre la mutualisation de produits informatiques et solutions organisationnelles des pouvoirs locaux.

La commune de Morlanwelz participe au projet CommunesPlone.

Dès lors, il est normal que la commune de Morlanwelz adhère à cette nouvelle intercommunale.

Nous devons pour ce faire souscrire une ou des parts B.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Secrétaire communal.

Nous vous proposons d'approuver l'adhésion à l'Intercommunale IMIO et de souscrire une part B.

9. Octroi de titres repas aux membres du personnel communal et aux grades légaux à l'exclusion du personnel enseignant pour l'année 2012 – Décision.-

Les crédits nécessaires étant prévu en dépenses à l'article 131/115/41 (quote-part employeur) et en recettes à l'article 131/380/48 (quote-part des membres du personnel).

Le comité de négociation syndicale réuni en date du 17 février 2012 ayant marqué son accord.

Nous vous demandons, en accord avec la délibération jointe, de donner votre accord sur l'octroi de titres-repas pour l'année 2012 au membre du personnel communal et aux grades légaux.

10. Remplacement du Receveur communal démissionnaire – Procédure – Approbation.-

Suite à la démission du Receveur communal, il y a lieu de pourvoir à son remplacement en fonction du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

11. Délibération du Conseil communal du 28 novembre 2011 relative à la modification des statuts administratif et pécuniaire du personnel communal non enseignant – Décision de l'autorité de Tutelle – Communication.-

L'article 4 du nouveau Règlement général de la Comptabilité communale prévoit que toute décision de l'autorité de Tutelle est communiquée par le Collège communal au Conseil communal.

La documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal disponible dans le bureau du Secrétaire communal.

Dès lors, le Collège communal vous demande de prendre connaissance de l'arrêté par lequel le Collège provincial approuve la délibération du Conseil communal du 28 novembre 2011 relative à la modification des statuts administratif et pécuniaire du personnel communal non enseignant.

12. Modification du règlement général de police – Approbation – Décision.-

Nous vous proposons de mettre l'article 86 dans la liste des articles pour lesquels toute infraction est soumise à l'application d'une amende administrative.

Votre accord permettra au service de proximité de la zone de police de Mariemont de pouvoir procéder à la rédaction efficace de procès-verbaux.

Cette modification se traduit par l'ajout de la mention (SA) devant l'article.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Secrétaire communal.

Nous vous demandons d'approuver la modification apportée à l'article 86.

13. Déplacement des élèves de l'Académie du 18 au 19 février 2012 à Paris pour découverte des Opéras « Garnier » et « Bastille » – Ratification – Décision.-

L'Académie organise en dates des 18 et 19 février 2012 un voyage à Paris afin de faire découvrir les Opéras « Garnier » et « Bastille » à un groupe d'élèves.

Ce voyage comprend :

- un voyage aller-retour en Thalys ;
- une nuit avec le petit déjeuner au Centre International de Séjour de Paris ;
- des visites guidées de l'Opéra Garnier, de l'Opéra Bastille, l'entrée au musée du Quai d'Orsay et la soirée « Rigoletto » de Verdi à l'Opéra Bastille ou récital de piano Mitsuko Ushida au Théâtre des Champs-Élysées.

Nous vous demandons de prendre connaissance de cette organisation.

14. Demande d'autorisation de remboursement de frais de déplacement et de séjour pour le personnel de l'Académie lors d'un voyage à Paris en date des 18 et 19 décembre 2012.- Ratification – Décision.-

L'Académie organise en dates des 18 et 19 février 2012 un voyage à Paris afin de faire découvrir les Opéras « Garnier » et « Bastille » à un groupe d'élèves.

La Directrice de l'Académie accompagne les élèves pour des raisons de responsabilité.

Frais de déplacement 2 x 35 euros = 70 euros ;

Frais de séjour : 42,10 euros ;

Pour un total de : 112,10 euros.

Nous vous demandons d'accepter le remboursement des frais de déplacement et de séjour sur présentation des documents.

15. Organisation d'un séjour pour enfants aux vacances de Pâques à l'étranger – Approbation.-

Comme chaque année, le service de la jeunesse organisera un séjour pour enfants durant des congés scolaires de Pâques.

En 2012, ce stage résidentiel s'organisera à l'étranger, en France.

Nous vous proposons de marquer votre accord pour que l'organisation du séjour puisse se dérouler à l'étranger, en France.

16. Demande de transport d'enfants vers l'étranger – Approbation.-

La Commune de Morlanwelz organisera un séjour pour enfants en France durant les vacances de Pâques.

Les participants bénéficieront d'un transport à l'aide du car communal.

Nous vous proposons de marquer votre accord afin d'autoriser le car communal à passer les frontières du Royaume pour se rendre en France.

17. Demande de mise à disposition d'un véhicule pour l'organisation d'un séjour pour enfants à l'étranger – Approbation.-

Dans le cadre du séjour pour enfants qui sera organisé à Fort-Mahon-Plage, les organisateurs auront besoin d'un véhicule pour assurer l'acheminement du matériel et certains déplacements pendant la durée du séjour.

Un véhicule, type camionnette, est nécessaire.

Ce véhicule devra quitter les limites du territoire belge pour la France.

Nous vous demandons de marquer votre accord pour autoriser la sortie de ce véhicule hors des limites du Royaume pour la durée du séjour.

18. Octroi d'une provision de trésorerie pour l'organisation d'un séjour pour enfants à l'étranger – approbation.-

Dans le cadre de l'organisation du séjour pour enfants à Fort-Mahon-Plage, le Directeur aura besoin de liquidités pour assurer le bon fonctionnement du stage résidentiel.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la mise à disposition de liquidités au Directeur du Centre.

19. Proposition de dénomination pour le nouveau hall des sports communal situé à la rue de l'enseignement – approbation.-

Présentation de Monsieur Lucien Walravens par Salvatore Santocono, dirigeant du Royal Basket Club de Morlanwelz.

Lucien Walravens...

Un des fondateurs du club avec Maurice Dedobbeleer en 1948.

Il fut la figure emblématique du club de Morlanwelz matricule 0397 dont il a été l'indéfectible gestionnaire pendant 45 ans, il s'occupa en même temps du secrétariat du club ainsi que de la trésorerie et la présidence. Se fut grâce à lui qu'en 1974 le club a pu avoir une salle couverte (salle cambier) il était toujours présent, il s'occupait des jeunes ET des seniors. Il recherchait les sponsors et c'est en 1977- 78 que le BC Morlanwelz se retrouve en nationale 4 et la il parvient à trouver de l'argent pour faire venir un joueur

américain, l'année suivante il réussira à en faire venir un second. Pour les déplacements il utilisait sa voiture et nous conduisait partout en Belgique, il a toujours été dévoué au club et il n'a jamais voulu changer les couleurs du club qui était le noir et le blanc - les couleurs du village - C'est seulement après sa mort que le nouveau comité s'est autorisé de changer celles-ci (bleu et blanc) et à ce jour nous sommes revenus aux couleurs d'origines (noir et blanc). Il mérite que la nouvelle salle porte son nom. Jusque sa mort, il a travaillé pour le club sans répit. Si le club est toujours là, c'est à grâce à lui car les dirigeants actuels se battent pour le RBCM aujourd'hui, c'est pour lui. Le basket Morlanwelz a eu le privilège de posséder en la personne de Lucien Walravens un dirigeant de valeur particulièrement dévoué et fidèle puisqu'il a compté plus de 45 ans d'affiliation au club. Un tel dévouement mérite cet honneur.

Salvatore Santocono, dit « coco ».

20. Convention d'occupation du nouveau hall des sports communal avec le « Royal Basket Club de Morlanwelz » - Approbation.-

Conformément à la législation, la mise à disposition de locaux communaux doit faire l'objet d'une convention d'occupation des locaux entre les parties.

Le complexe sportif « Walravens » sera occupé en partie par l'asbl Royal Basket Club de Morlanwelz.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la proposition de convention reprise en annexe.

21. Convention d'occupation du nouveau hall des sports communal avec le « Basket Club de Carnières » - Approbation.-

Conformément à la législation, la mise à disposition de locaux communaux doit faire l'objet d'une convention d'occupation des locaux entre les parties.

Le complexe sportif « Walravens » sera occupé en partie par le Basket Club de Carnières.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la proposition de convention reprise en annexe.

22. Convention d'occupation du nouveau hall des sports communal avec l'asbl « Centre Morlanwelz Futsal » - Approbation.-

Conformément à la législation, la mise à disposition de locaux communaux doit faire l'objet d'une convention d'occupation des locaux entre les parties.

Le complexe sportif « Walravens » sera occupé en partie par l'asbl « Centre Morlanwelz Futsal ».

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la proposition de convention reprise en annexe.